

The Sex Selective Abortion Act
Cathay Wagantall, MP

Background

Cathay Wagantall, MP's Private Members' Bill, *an Act to amend the Criminal Code (sex-selective abortion)*, or the **Sex Selective Abortion Act**, amends the Criminal Code, making it an offence for a medical practitioner to perform an abortion knowing that the abortion is sought solely on the grounds of the child's genetic sex. It also requires the Minister of Health, after consultation with representatives of the provincial governments responsible for health, to establish guidelines respecting information provided by a medical practitioner in relation to a request for an abortion.

Why introduce the Sex Selective Abortion Act?

- Canada has a firm commitment to advancing human rights at home and on the world stage.
- Adopting appropriate legislation to end discrimination against any person based on sex is part of Canada's commitment to advancing human rights.
- The Canadian Medical Association has indicated that sex selective abortions are a problem in Canada. Canada's healthcare profession has shown concern about sex selective abortion and discourages the practice.
- Sex selection abortion is wrong. It occurs in Canada because we have no law against it.
- Sex selective abortion is not permissible in a society that advocates for equality of the sexes. The bill addresses inequality between the sexes in its earliest forms and underlines the fact that inequality will not be tolerated in Canada.
- While a majority of Canadians support access to abortion, a majority of Canadians oppose sex selective abortion.
- Sex selection is already illegal in the case of embryos under the *Assisted Human Reproduction Act* (2004), section 5(1)(e). In order to expand this protection to all pre-born children, a criminal prohibition should be added to the *Criminal Code*.
- Sex selective abortion is a Canadian problem. We must act now to enact measures that condemn this practice and make it clear that Canada values women and equality. If there is even one female pre-born child who is terminated because of her sex, we need to act.
- The bill couldn't be clearer. Sex selective abortion happens in Canada and this bill seeks to address this inequality by prohibiting it.

La Loi sur l'avortement en fonction du sexe
Cathay Wagantall, députée

Contexte :

Le projet de loi d'initiative parlementaire de la députée Cathay Wagantall, *Loi modifiant le Code criminel (avortement en fonction du sexe)* ou la ***Loi sur l'avortement en fonction du sexe*** modifie le Code criminel, rendant criminelle pour un praticien ou médecin la pratique d'un avortement, sachant que la demande d'avortement est faite uniquement en fonction du sexe génétique de l'enfant. Cette loi nécessite également que le ministre de la Santé, après avoir consulté les responsables provinciaux de la Santé, établisse des lignes directrices concernant les informations fournies par un médecin en fonction de la demande d'avortement.

Pourquoi présenter la Loi sur l'avortement en fonction du sexe?

- Le Canada a un engagement ferme envers la progression des droits humains chez nous et sur la scène internationale.
- Adopter des mesures législatives appropriées pour mettre un terme à la discrimination faite aux gens selon leur sexe fait partie de l'engagement du Canada pour faire progresser les droits humains.
- L'Association médicale canadienne a indiqué que l'avortement sexo-sélectif est un problème au Canada. Le secteur de la santé, au Canada, a fait part de préoccupations concernant l'avortement sexo-sélectif et en décourage la pratique.
- L'avortement sexo-sélectif est mal. Cela se produit au Canada parce que nous n'avons aucune loi pour l'interdire.
- L'avortement sexo-sélectif n'a pas sa place dans une société qui défend l'égalité des sexes. Ce projet de loi vise à combattre l'inégalité des sexes dès ses débuts et souligne le fait que l'inégalité ne sera pas tolérée au Canada.
- Bien qu'une majorité des Canadiens soutienne l'accès à l'avortement, cette même majorité s'oppose à l'avortement sexo-sélectif.
- La sélection du sexe est déjà illégale dans le cas des embryons en vertu de la *Loi sur la procréation assistée* (2004), article 5 (1) (e). Afin d'étendre cette protection à tous les enfants à naître, une interdiction pénale devrait être ajoutée au *Code criminel*.
- L'avortement sexo-sélectif est un problème pour le Canada. Nous devons agir maintenant afin de mettre sur pied des mesures qui condamnent cette pratique et faire savoir clairement que le Canada accorde de l'importance aux femmes et à l'égalité. S'il n'y a même qu'une seule enfant à naître de sexe féminin qui est avortée en raison de son sexe, nous devons agir.
- Ce projet de loi est on ne peut plus clair. Des avortements sexo-sélectifs ont lieu au Canada et ce projet de loi compte s'y attaquer et résoudre cette inégalité en interdisant cette pratique.